



Quorum assemblée générale ordinaire

Par **sandraetyan**, le **27/04/2016** à **18:38**

Bonjour,

dans une copropriété à 2 copropriétaires, je représente 680 millièmes. L'autre copropriétaire représente 320 millième. Lors de la dernière AG, j'étais la seule copropriétaire présente. L'AG a quand même eu lieu. Le syndic doit-il reconvoquer une nouvelle AG ? Le quorum n'ayant pas été atteint à mon avis.

Si oui, puis-je proposer des résolutions supplémentaires ?

En vous remerciant d'avance pour les réponses que vous pourrez m'apporter.

Cordialement